



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec



PLAN STRATÉGIQUE VISION 20-23

 @OCCOQ

www.orientation.qc.ca



AVANT-PROPOS

Le plan stratégique 2020-2023 vise à identifier et prioriser les meilleures stratégies pour les trois prochaines années, afin de permettre à l'OCOCOQ de réaliser son ambition, sans toutefois exclure les travaux en cours. Ainsi, des actions en lien avec certains secteurs de pratique et certaines clientèles feront l'objet d'initiatives et d'efforts plus soutenus. Dans le souci de respecter la mission de protection du public, les actions en lien avec les autres secteurs de pratique et clientèles seront maintenues, soit parce qu'elles sont déjà en cours, soit en réponse à une sollicitation pour obtenir notre avis. De plus, des collaborations avec différents partenaires pourront permettre à l'Ordre d'atteindre ses objectifs stratégiques, sans toutefois engager l'ensemble de ses ressources humaines, matérielles et financières.

AMBITION

Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.

MISSION

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.



CHAMP D'EXERCICE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION¹

Évaluer le fonctionnement psychologique, les ressources personnelles et les conditions du milieu, intervenir sur l'identité ainsi que développer et maintenir des stratégies actives d'adaptation dans le but de permettre des choix personnels et professionnels tout au long de sa vie, de rétablir l'autonomie socioprofessionnelle et de réaliser des projets de carrière chez l'être humain en interaction avec son environnement.

¹ Article 37 du Code des professions.



ÉNONCÉ DE PERTINENCE SOCIALE²

Les conseillers d'orientation, grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

VALEURS



L'Ordre aborde toutes situations avec **Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.



L'Ordre aborde toutes situations avec **Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.



L'Ordre aborde toutes situations avec **Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs. Cela se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.



L'Ordre aborde toutes situations avec **Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun.



L'Ordre aborde toutes situations avec **Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agisse de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.



²L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, suite à une réflexion collective avec les conseillers d'orientation.



OBJECTIFS STRATÉGIQUES, STRATÉGIES ET RÉSULTATS

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1

Positionner l'orientation, l'insertion socioprofessionnelle et le développement de carrière comme des services essentiels en fonction des enjeux actuels de la société

STRATÉGIES

- Initier des actions et collaborer aux décisions politiques concernant les enjeux actuels et imminents touchant les secteurs de la santé et de l'employabilité
- Poursuivre le développement d'un discours et d'une image qui présentent la profession comme un incontournable auprès du public et une valeur ajoutée pour les employeurs et les tiers payeurs

RÉSULTATS ATTENDUS

- Obtention d'engagements formels de la part des décideurs pour l'augmentation des services d'orientation offerts aux clientèles vulnérables dans le réseau de la santé et de l'employabilité
- Augmentation de la consultation de nos différents réseaux de communication (Facebook, site Web, etc.)

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2

Consolider et élargir l'expertise des membres de l'Ordre pour répondre aux besoins actuels et émergents des différentes clientèles

STRATÉGIES

- Actualiser l'offre de formation continue et le développement de la pratique
- Attirer une relève diversifiée vers la profession et renforcer le sentiment d'appartenance des membres

RÉSULTATS ATTENDUS

- Augmentation des inscriptions à l'offre de formation et de l'utilisation des ressources en développement des compétences
- Diminution des radiations pour non-paiement et des démissions
- Maintien du nombre de membres
- Augmentation du nombre de nouveaux membres

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3

Renforcer l'agilité organisationnelle afin de s'adapter aux changements et d'établir les conditions favorables à la réalisation de son ambition

STRATÉGIES

- Optimiser l'organisation du travail et les processus internes
- Accroître les possibilités de financement des projets de l'Ordre

RÉSULTATS ATTENDUS

- Actualisation des procédures internes relatives aux obligations légales
- Maintien ou augmentation des revenus autres que les cotisations